

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Projet d'Interconnexion CLSG

AUDIT DE CONFORMITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES) DU PROJET D'INTERCONNEXION COTE D'IVOIRE, LIBERIA, SIERRA-LEONE ET GUINÉE (CLSG)

COTE D'IVOIRE

Secteur : Energie

Financement : Budget PGES

Réf. AMI : CS/PGES/001//2023

Date de publication : 28.02.2023

Date de soumission initiale : 20.03.2023

Date de soumission révisée : 31.03.2023

Les Gouvernements du Libéria, de la Côte d'Ivoire, de la Sierra-Leone et de la Guinée ont reçu du financement en provenance de la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale, la Banque Européenne d'Investissement et la KfW, et ont eux aussi apporté du Capital pour contribuer au financement du Projet d'Interconnexion CLSG. Conformément à ces Accords de Financement, les Gouvernements ont rétrocédé ces financements à TRANSCO CLSG à l'effet de mettre en œuvre ledit projet. TRANSCO CLSG a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour financer le recrutement d'un Consultant (Firme) pour la réalisation de l'audit de conformité de la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du projet CLSG (Côte d'Ivoire, Liberia, Sierra-Leone et Guinée) **en République de Côte d'Ivoire**.

L'objectif général de l'audit de la mise en œuvre des PGES est d'évaluer le niveau de conformité du projet avec les exigences environnementales et sociales applicables. Plus précisément, l'audit de mise en œuvre des PGES doit atteindre les objectifs suivants :

- Vérifier la mise en œuvre effective des exigences environnementales et sociales des bailleurs de fonds, en particulier la Banque africaine de développement (BAD), la Banque mondiale (BM), la Banque européenne d'investissement (BEI) et la KfW, dans la mise en œuvre des PGES pour la phase de construction ;
- Identifier les leçons tirées du processus de mise en œuvre des PGES, en tenant compte des points de vue des parties prenantes (comités nationaux et locaux, agences nationales de protection de l'environnement, agences nationales de développement forestier, TRACTEBEL, contractants, populations) ;
- Vérifier les plans de gestion environnementale et sociale (PGES) existants de TRANSCO et sa capacité à mettre en œuvre les activités prévues pour les ESMP pour la phase de construction, le plan de santé et de sécurité au travail, y compris la santé et la sécurité communautaires, la communication avec les communautés ;
- Vérifier l'organisation de TRANSCO CLSG, dans la mise en œuvre des PGES aux fins de la phase de construction ;
- Vérifier le niveau d'atteinte des objectifs du processus de mise en œuvre du PGES mené sur la base de ses indicateurs clés ;
- Identifier les impacts environnementaux et sociaux existants sur les sites avant le début des travaux par les entreprises EPC (Identifier les impacts environnementaux et sociaux résiduels) ;
- Évaluer le degré d'efficacité de la mise en œuvre des PGES chantier de chaque entreprise EPC ;
- Évaluer le degré d'efficacité de l'ingénieur conseil dans le suivi de la mise en œuvre des PGES par les entrepreneurs EPC et l'ingénieur conseil ;
- Vérifier les Performances Indicatrices Clés (PIC) pertinents pour chacune des composantes environnementales et sociales qui ont affecté le projet pendant la phase de construction ;

- Vérifier l'efficacité de la gestion des déchets, de la biodiversité, de la pollution, du travail, de la santé et de la sécurité et des conditions d'emploi, etc. ;
- Vérifier l'efficacité des systèmes de management relatifs à la santé et à la sécurité des travailleurs et des chantiers ;
- Vérifier l'état des travailleurs et des griefs externes et leur mise en œuvre, y compris l'enregistrement des plaintes et de leurs solutions (le cas échéant) ;
- Vérifier l'état des activités de réinstallation, comme indiqué dans le Plan d'Action de Réinstallation (PAR);
- Présenter le rapport d'audit de conformité complet sur la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale dans le cadre de la mise en œuvre et de l'achèvement de la phase de construction du projet CLSG.

Cette mission sera conduite dans les quatre pays du CLSG (Cote d'Ivoire, Liberia, Sierra Leone et Guinée). Les Consultants (Firmes) peuvent soumissionner pour l'audit d'un ou de plusieurs des quatre pays CLSG sous réserve de la qualification conséquente de ladite firme.

DURÉE DE LA MISSION

La durée de la mission est de **douze (12) semaines pour la première étape et dix (10) semaines pour la seconde étape** (Cf. TDR de la mission). Le consultant devra commencer les services dans la semaine suivant la signature du contrat.

TRANSCO CLSG invite à présent les Consultants (Firmes) admissibles à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent démontrer qu'ils sont qualifiés pour exécuter lesdites prestations, à travers les documentations, les références de prestations similaires, la preuve d'expérience dans des missions comparables, la disponibilité de personnel qualifié, etc.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes à la méthode de sélection au moindre cout telle que décrite dans le « *Code des Marchés* » de TRANSCO CLSG.

Les Consultants(firmes) qui ont eu à exécuter la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du projet CLSG d'un pays CLSG donné, ne seront pas autorisés à participer à l'audit du PGES de ce pays.

Les exigences sont :

Le consultant (cabinet) devra avoir une vaste expérience dans la mise en œuvre et / ou l'audit des Plans de Gestion Environnementale, et Sociale (PGES), et des Plans Santé et Sécurité conformément à la législation locale et aux Normes Internationales Applicables.

La firme sélectionnée devra avoir les experts-clés suivants dans son équipe :

1. **Chef d'équipe Expert Audit Environnemental (1) :** Master en Sciences Environnementales /Sciences Naturelles/Biodiversité/Sciences Sociales et autres disciplines relatives. Au moins 10 ans de qualification d'expériences justifiées en audit environnemental et social et /ou dans la préparation et la mise en œuvre des documents de sauvegarde environnementale et sociale relatifs aux politiques de sauvegarde des bailleurs de fonds tels que la Banque Mondiale (BM), la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Européenne d'Investissement (BEI), la KFW et/ou de standards internationaux dans le domaine, De plus, il/elle doit avoir une excellente compréhension des principes d'audit environnemental et social dans la construction des infrastructures de transport d'énergie, routes etc., justifié par l'exécution de cinq (5) missions similaires.
2. **Un (1) Expert en Hygiène, Santé et Sécurité au Travail :** Master Hygiène Santé et Sécurité ou autres disciplines relatives, doit être certifiée ISO 45001 : 2018 ou équivalent. Au moins 5 ans d'expériences justifiées en Hygiène, Santé et Sécurité (HSE) d'audit avec référence des politiques HSE des bailleurs de fonds tels la Banque Mondiale (BM), la Banque africaine de Développement (BAD), la Banque Européenne d'Investissement (BEI), la KFW et/ou de standards internationaux dans le domaine.

De plus, Il/Elle doit avoir une compréhension des principes d'audit en Hygiène-Santé-Sécurité dans la construction des infrastructures de lignes de transport d'énergie, routes, etc., attestées par une performance d'au moins trois (3) missions similaires.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires (Termes de Référence de la mission) à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : du lundi au vendredi de 9 :00 à 16 : 30. Ou peuvent être obtenues sur demande, en envoyant un courriel à : mkeita@transcoclsg.org avec copie à bbalde@transcoclsg.org.

Les manifestations d'intérêt doivent être fournies par voie de courrier électronique ou sous une forme écrite à l'adresse ci-dessous (en personne ou par la poste) au plus tard à **12 :00 AM GMT le 31 Mars 2023. Seuls les Consultants présélectionnés seront contactés.**

L'adresse mentionnée ci-dessus est :

SIEGE DE TRANSCO CLSG

À l'attention de : Mr Mohammed M. SHERIF, Directeur Général

Cocody II Plateaux, Angré 7ème Tranche / Abidjan, 28 BP 633, Cote d'Ivoire

E-mail : mkeita@transcoclsg.org, bbalde@transcoclsg.org

Tel.: +225 05 66 49 61 22